



**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 172.939,16 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 38 AVENUE DES FRERES MONTGOLFIER – 69680 CHASSIEU**

**523 877 215 RCS LYON**

---

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**AU 30 JUIN 2019**

## SOMMAIRE

<b>1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL .....</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019 .....</b>	<b>4</b>
<b>3. COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2019 .....</b>	<b>10</b>
<b>4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS RESUMES CLOS LE 30 JUIN 2019 ETABLIS EN NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE .....</b>	<b>37</b>

## **1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

---

### **1.1 Responsable du rapport financier semestriel**

Monsieur Fabrice PLASSON, Président Directeur Général d'Amoéba.

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

(Art. 222-4 3° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice».

Chassieu, le 30 septembre 2019,

Monsieur Fabrice PLASSON, Président Directeur Général d'Amoéba.

## 2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019

### 2.1 Faits marquants du 1er semestre 2019

- **Poursuite des processus de demandes d'autorisation de mise sur le marché en Europe et en Amérique du Nord:**
  - Communiqué de presse du 25 février 2019 : AMOEBA annonce que Malte a accepté d'être évaluateur de la nouvelle demande d'approbation de sa substance active pour l'application biocide en Europe.
  - Communiqué de presse du 1er février 2019 : La société informe sur le statut des demandes d'enregistrement de son produit biocide aux Etats-Unis et au Canada.
  - Communiqué de presse du 29 mars 2019 : AMOEBA annonce que le dossier de sa substance active biocide est toujours en cours d'examen scientifique par l'agence américaine EPA.
  - Communiqué de presse du 19 juin 2019 : La société annonce que la décision de l'agence américaine EPA concernant l'enregistrement de sa substance active biocide devrait avoir lieu fin août 2019 (cf événements post clôture pour plus de détail).
  - Communiqué de presse du 12 février 2019 : AMOEBA annonce que l'Autriche a accepté d'être l'Etat membre rapporteur pour démarrer l'évaluation de sa substance active de biocontrôle en Europe au premier trimestre 2020 en vue d'une commercialisation potentielle en 2025.
  
- **Poursuite des travaux de recherche et développement sur l'application biocontrôle :**
  - Communiqué de presse du 11 février 2019 : la société annonce une avancée scientifique majeure sur la formulation de son amibe *Willaertia magna C2c Maky*, destinée à la protection des plantes.
  - Communiqué de presse du 7 mars 2019 : AMOEBA annonce que sa substance active a une action élicitrice sur la vigne et une action directe sur la germination du mildiou de la vigne.
  
- **Mise en place d'un financement obligatoire**
  - Communiqué de presse du 16 janvier 2019 : La société annonce l'émission de la première tranche de 26 obligations convertibles en actions dans le cadre de son financement obligatoire avec programme d'intéressement conclue avec Nice & Green d'un montant nominal total de 6 240 000 €.
  - Au 30 juin 2019, sur les 156 obligations déjà émises, 117 obligations ont été totalement converties pour un total net de 2,5 millions d'euros. La dette financière est d'un montant de 804 124 € correspondant aux obligations N°118 à 156 non encore converties. (cf note 1.3 pour le montant converti post-clôture)

## 2. Présentation des comptes semestriels

### 2.2.1. Activité du semestre

#### Un premier semestre marqué par la poursuite du développement de l'application biocontrôle pour la protection des plantes et le suivi des dossiers réglementaires de commercialisation de l'application biocide

Au cours du premier semestre 2019, Amoéba s'est concentrée sur 3 axes principaux :

##### 1. Le développement de l'application biocontrôle.

Dans ce cadre, la société a annoncé 2 avancées scientifiques majeures :

- Une nouvelle formulation de sa substance active sous forme de poudre composée d'amibes *Willaertia Magna C2c Maky* lysées permettant (i) une durée de conservation plus longue, (ii) une facilité accrue de transport et d'entreposage et (iii) la suppression de tout risque hypothétique de servir de réservoir aux bactéries pathogènes (cf communiqué de presse du 11 février 2019).
- La démonstration d'une double action élicitrice sur la vigne et une action directe par inhibition totale de la germination du mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*) de *Willaertia magna C2c Maky* sous forme lysée (cf. communiqué de presse du 7 mars 2019).

De plus, conformément à son plan de marche, la société a réalisé 13 essais au champ contre le mildiou de la vigne au cours du second trimestre 2019 (cf. communiqué de presse du 29 juillet 2019). Ces essais serviront à l'élaboration du dossier réglementaire de la substance active au niveau européen dont la soumission est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et pour lequel l'Autriche a accepté d'être État membre rapporteur.

##### 2. Le suivi des dossiers réglementaires de demande de commercialisation de l'application biocide en Europe et Amérique du Nord.

- En Europe : l'autorité maltaise compétente en matière de biocide (*MCCAA, Malta Competition and Consumer Affairs Authority*) a accepté d'être autorité compétente évaluatrice de la nouvelle demande d'approbation dont la soumission est prévue avant la fin de l'année 2019 (cf. communiqué de presse du 25 février 2019).
- Au Canada : en janvier 2019, la Société a soumis à l'Agence canadienne de Réglementation de la Lutte Antiparasitaire (ARLA) un dossier de demande d'homologation de la substance active biocide *Willaertia magna C2c Maky* et du produit biocide BIOMEBA, afin de commercialiser ce dernier au Canada (cf. communiqué de presse du 01 février 2019).
- Aux États-Unis : l'examen scientifique du dossier étant toujours en cours au 30 juin 2019, la décision de l'US EPA initialement prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 a été communiquée à la société en août 2019 (cf. communiqué de presse du 19 août 2019).

- 3. La mise en place et le suivi du financement obligataire avec programme d'intéressement (OCAPI)** avec la société Nice & Green moyennant l'émission réservée de 312 obligations convertibles en actions représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 6.240.000 euros (cf. communiqués de presse des 3 décembre 2018 et 16 janvier 2019). Au 30 juin 2019, 156 obligations ont été émises et 117 obligations totalement converties représentant la création de 1 215 988 actions nouvelles.

## 2.2.2. Résultats

Le résultat opérationnel d'Amoéba au 30 juin 2019 s'établit à - 3 481 K€ en ligne avec celui du 1<sup>er</sup> semestre 2018 malgré l'intégration d'une provision pour dépréciation de 933 K€ passée sur les actifs incorporels.

- Le chiffre d'affaires, constitué principalement de la quote-part semestrielle de la redevance Aquaprox, s'élève à 60 K€ au 30 juin 2019 contre 62 K€ au 30 juin 2018.
- La non approbation de la substance active en Europe et le décalage consécutif du lancement de l'activité de production (cf. communiqués de presse des 26 avril et 29 novembre 2018) a conduit à une baisse des frais de déploiement industriel.
- Les dépenses de Recherche et Développement nettes de subventions s'établissent à 1 634K€ en augmentation par rapport au premier semestre 2018 (820 K€). Cette hausse est principalement dûe à une dépréciation des frais de développement pour 933 K€ compte tenu du retrait de la demande d'autorisation de commercialisation aux Etats Unis et le décalage consécutifs des opérations de production (cf. communiqué de presse du 19 août 2019).
- Les frais de marketing et ventes (156 K€) sont en diminution (298 K€ au S1 2018).
- Les frais généraux et administratifs s'établissent au 30 juin 2019 à 1 162 K€ et restent sensiblement identiques à l'année précédente.
- Au 30 juin 2019, aucune charge non opérationnelle n'a été constatée, contrairement au 30 juin 2018 (charges de restructuration s'élevant à 491 K€).
- Le résultat financier comprend principalement des charges d'intérêts liés aux emprunts bancaires (956 K€) et aux pertes de change (113 K€).

Le résultat net semestriel s'établit ainsi à - 4 324 K€.

## 2.2.3. Trésorerie

La trésorerie de la Société au 30 juin 2019 s'élève à 4 072 K€ contre 3 455 K€ au 31 décembre 2018.

La hausse de la trésorerie s'explique par :

- Des flux de trésorerie d'exploitation de -1 942 K€ ;
- Des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements de -22 K€ ;
- Des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de 2 581 K€, composés principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 2 995 K€ (voir note 12).

Au 30 juin 2019 les capitaux propres de la société s'élevaient à 3,5 M€ contre 5,4 M€ au 31 décembre 2018.

L'endettement financier de la société s'élève à 8,9 M€ et est principalement constitué du prêt BEI (5 M€) et des intérêts capitalisés (1,6 M€), des obligations non encore converties à la date de clôture (0,8 M€) et des dettes liées aux obligations locatives (0,9 M€).

A la date du rapport financier semestriel, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois, la Société estimant pouvoir faire face à ses engagements pris jusqu'à courant août 2020 mais pas au-delà.

Les comptes clos au 30 juin 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie.

Dans ce contexte, la société a procédé à une analyse de sa prévision de trésorerie. Il ressort de cette analyse que la poursuite du développement de la société au-delà de juillet 2020 est conditionnée à l'obtention de financements complémentaires. Dans ce but, la société est actuellement en cours de discussion avec les partenaires actuels ou des investisseurs potentiels. Cette analyse prend en compte l'accord reçu de la BEI pour le non-respect du ratio financier (capitaux propres/ total actif) pour les comptes clos au 30 juin 2019 et à clôturer au 31 décembre 2019.

La non-obtention de ces financements complémentaires pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs. Par ailleurs, afin de couvrir ses besoins postérieurs et en vue de réaliser ses divers projets de développement et de recherche, le Conseil d'Administration poursuit la mise en œuvre de mesures pour assurer le financement nécessaire à son plan de développement :

- Recherche de nouveaux financements en Europe et aux États-Unis ;
- Recherche de nouveaux accords de partenariat relatifs à la distribution de la solution biologique développée par Amoéba ;
- Développement de nouvelles applications.

### 3. Evolution et perspectives

- Dans le cadre de l'application biocontrôle pour la prévention des maladies des plantes, la société a confirmé l'efficacité de son lysat d'amibe *Willaertia Magna C2c Maky* au champ contre le mildiou de la vigne. Elle a par ailleurs démontré une efficacité *in planta* de plus de 85 % contre la rouille de la féverole élargissant ainsi le spectre d'action potentiel de son application (cf. communiqués de presse des 1<sup>er</sup> et 29 juillet 2019).

Les différentes communications sur l'application biocontrôle ont déclenché une vague d'intérêt très large dans le métier de la protection des plantes permettant à la société :

- D'établir de nombreux contacts avec des acteurs variés ;
- D'envisager son développement sur de nouveaux territoires comme la Chine ou le Brésil.

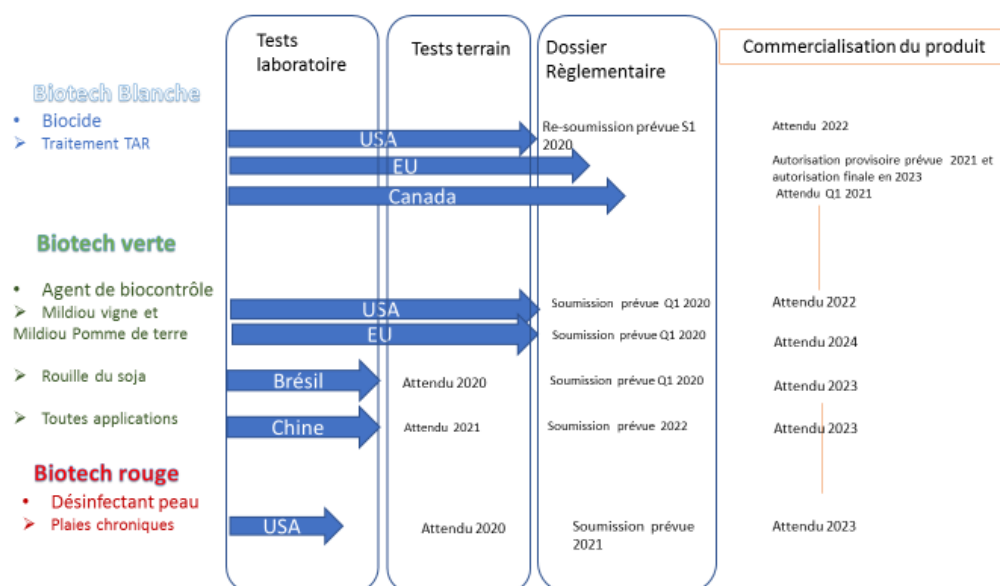
Dans le cadre de l'application biocide :

- La société a soumis en juillet 2019, avec 5 mois d'avance sur le calendrier initial, une nouvelle demande d'approbation de sa substance active auprès de l'ECHA (European Chemical Agency).

- En août 2019, l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA : Environmental Protection Agency) a déterminé qu'elle ne peut conclure que les requis d'enregistrement sont respectés pour l'utilisation de l'amibe dans les tours de refroidissement. Après examen du dossier, aucun danger pour la santé humaine ou l'environnement n'a été déterminé par l'EPA. Toutefois, sur la base des données du dossier, l'EPA n'a pas pu confirmer que le produit biocide contenant l'amibe *Willaertia magna C2c Maky*, lorsqu'utilisé conformément à la pratique communément reconnue, n'aura pas d'effets déraisonnables (cf communiqué de presse du 19 août 2019).

Sur la base des discussions avec ses consultants en réglementation américaine et avec l'EPA, Amoéba a décidé de retirer volontairement la demande (« *withdrawal* ») et envisage de déposer une nouvelle demande auprès de l'EPA au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

- À moyen terme, Amoéba envisage les étapes de développement de ses différentes applications selon le calendrier suivant :



(Les procédures de demande d'autorisation des applications biocide et biocontrôle sont détaillées dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2019 sous le numéro D19-0383).

## 2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

- Emission de la septième à la neuvième tranche de 78 obligations convertibles en actions dans le cadre de son financement obligataire avec programme d'intéressement conclu avec Nice & Green. Au 27 septembre 2019, 2.634.286 actions nouvelles ont été créées par conversion des obligations numérotées de 1 à 213 portant le nombre d'actions total en circulation à 8.646.958 actions.
- Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juillet 2019 : Amoéba annonce l'utilisation de sa substance pour le traitement d'un des pathogènes des grandes cultures : la rouille. Amoéba élargit ainsi son spectre d'action dans l'application biocontrôle en démontrant une efficacité *in planta* de plus de 85 % contre la rouille de la féverole utilisée comme modèle des rouilles.



- Communiqué de presse du 29 juillet 2019 : Amoéba annonce les résultats intermédiaires de 13 essais au champ et confirme une efficacité de son lysat d'amibe *Willaertia magna C2c Maky au champ* contre le mildiou de la vigne.
- Communiqué de presse du 9 Août 2019 : Amoéba annonce qu'une nouvelle demande d'approbation de sa substance active biocide *Willaertia magna C2c Maky* a été soumise à l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA, *European Chemical Agency*). La première phase de l'évaluation sera réalisée par l'autorité maltaise compétente en matière de biocide (MCCAA, *Malta Competition and Consumer Affairs Authority*).
- Communiqué de presse du 19 août 2019 : annonce que l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA, *Environmental Protection Agency*) ne peut accorder l'enregistrement pour l'utilisation de l'amibe *Willaertia magna C2c Maky* dans les tours de refroidissement. Sur la base des discussions avec ses consultants en réglementation américaine et avec l'EPA, la Société a décidé de procéder au retrait volontaire de la demande (« *withdrawal* »).
- La société a reçu en juillet 2019, une notification de contrôle fiscal portant sur les années 2016, 2017 et 2018.
- Dans le cadre de sa gouvernance, Amoéba annonce la démission de son mandat d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2019, de la société de gestion ELAIA Partners. Le Conseil d'Administration d'Amoéba est ainsi composé de six membres dont 4 administrateurs indépendants.

## 2.5 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

### 2.5.1 Facteurs de risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

---

Les risques relatifs à la Société sont précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société enregistré par l'AMF le 25 avril 2019 sous le numéro R.19-0383. Le niveau des risques n'a pas évolué au cours du semestre depuis la publication du document de référence précité ci-dessus.

### 2.5.2 Transactions entre parties liées

---

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du Document de Référence enregistré par l'AMF le 25 avril 2019 sous le numéro R.19-0383. Durant les six premiers mois de l'exercice en cours, aucune transaction entre parties liées ayant influencé significativement la situation financière ou les résultats de la société n'est intervenue. Par ailleurs, aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier document de référence de la société pouvant influencer significativement la situation financière ou les résultats de la société n'est intervenue durant les 6 premiers mois de l'exercice en cours (cf note 23 des états financiers intermédiaires présents dans ce rapport financier).

**COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2019**
**Etat de la situation financière**

AMOÉBA Etat de la situation financière	Notes	30/06/2019 €	31/12/2018 €
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	3	2 522 942	3 472 773
Immobilisations corporelles	4	5 674 302	5 647 303
Autres actifs financiers non courants	5	69 473	90 909
<b>Total actifs non courants</b>		<b>8 266 717</b>	<b>9 210 984</b>
Stocks	6	275 086	398 070
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	7	10 907	21 000
Autres créances	7	865 998	837 548
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	4 071 763	3 455 017
<b>Total actifs courants</b>		<b>5 223 754</b>	<b>4 711 635</b>
<b>Total Actif</b>		<b>13 490 471</b>	<b>13 922 619</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	10	144 573	120 257
Primes d'émission et d'apport	10	31 505 538	28 986 448
Réserve de conversion	10	2 635	105 148
Autres éléments du Résultat global	10	36 167	35 129
Réserves - part du groupe	10	(23 833 102)	(16 612 991)
Résultat - part du groupe	10	(4 323 750)	(7 222 897)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>3 532 062</b>	<b>5 411 090</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>3 532 062</b>	<b>5 411 090</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	13	42 509	36 146
Dettes financières non courantes	12	608 622	6 757 878
<b>Passifs non courants</b>		<b>651 131</b>	<b>6 794 024</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes (*)	12	8 300 549	611 525
Provisions	14	6 600	39 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.1	540 770	568 740
Dettes fiscales et sociales	15.2	329 893	363 878
Autres créditeurs et dettes diverses	15.2	129 467	134 297
<b>Passifs courants</b>		<b>9 307 278</b>	<b>1 717 506</b>
<b>Total Passif</b>		<b>13 490 471</b>	<b>13 922 619</b>

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, le groupe Amoéba a appliqué la norme IFRS 16 en optant pour la méthode rétrospective simplifiée, qui a conduit à ne pas modifier les comptes comparatifs. Les actifs et passifs liés aux contrats de location ont été présentés, respectivement en immobilisations corporelles et dettes financières (courantes et non courantes).

(\*) Le dette BEI d'un montant de 6,6 m€ a été reclassée en courant du fait du non-respect du ratio financier au 30 juin 2019. Le groupe a obtenu une suspension de son covenant attaché au prêt BEI en septembre 2019 (voir note 12).

## Compte de résultat

AMOÉBA		30/06/2019	30/06/2018
Compte de résultat consolidé	Notes	€	€
Chiffre d'affaires	16	60 000	62 275
Frais de déploiement industriel	17.1	(589 324)	(916 443)
Frais de recherche et développement	17.2	(1 851 919)	(974 077)
Subvention	17.2	218 510	154 520
Frais généraux et administratifs	17.4	(1 161 591)	(1 256 974)
Marketing et Ventes	17.3	(156 451)	(298 174)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(3 480 775)</b>	<b>(3 228 873)</b>
Produits et charges non opérationnels non courants	18	-	(690 938)
<b>Résultat non opérationnel non courant</b>		<b>-</b>	<b>(690 938)</b>
Charges financières	20	(956 362)	(583 841)
Produits financiers	20	113 387	6 692
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(4 323 750)</b>	<b>(4 496 960)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>(4 323 750)</b>	<b>(4 496 960)</b>
<i>Part du Groupe</i>		<i>(4 323 750)</i>	<i>(4 496 960)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Résultat par action	Notes	30/06/2019	30/06/2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		6 620 050	6 008 872
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>22</b>	<b>(0,65)</b>	<b>(0,75)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>22</b>	<b>(0,65)</b>	<b>(0,75)</b>

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, le groupe Amoéba a appliqué la norme IFRS 16 en optant pour la méthode rétrospective simplifiée, qui a conduit à ne pas modifier les comptes comparatifs.

Les impacts liés à la première application de la norme IFRS 16 sont présentés en note 2.1.

## Etat du Résultat Global

AMOÉBA - IFRS Etat du Résultat Global	Notes	30/06/2019 €	30/06/2018 €
<b>Perte de l'exercice</b>		(4 323 750)	(4 496 960)
Ecarts actuariels sur les IFC (non recyclable)		1 038	35 646
Ecarts de conversion de consolidation		(102 513)	35 839
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts) *</b>		(101 475)	71 485
<b>Résultat Global</b>		<b>(4 425 225)</b>	<b>(4 425 474)</b>
<small>*pas d'effet d'impôt sur les éléments recyclables compte tenu des déficits fiscaux reportables</small>			
<i>Part du Groupe</i>		(4 425 225)	(4 425 475)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			

## Variation des capitaux propres

AMOÉBA	Capital	Capital	Primes liées	Réserves et	Ecarts de	Ecarts	Capitaux	Total des
Variation des capitaux propres consolidés	Nombre	€	au capital	résultat	conversion	actuariels	propres, part	capitaux
	d'actions		€	€	€	€	du Groupe	propres
							€	€
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>6 008 872</b>	<b>120 177</b>	<b>28 986 524</b>	<b>(16 630 327)</b>	<b>41 321</b>	<b>3 115</b>	<b>12 520 810</b>	<b>12 520 810</b>
Résultat net 30 juin 2018				(4 496 960)			(4 496 960)	(4 496 960)
Autres éléments du résultat global					35 839	35 646	71 485	71 485
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4 496 960)</b>	<b>77 161</b>	<b>35 646</b>	<b>(4 425 225)</b>	<b>(4 425 225)</b>
Paiements en actions (cf. note 11)				8 287			8 287	8 287
Actions propres				(16 582)			(16 582)	(16 582)
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>6 008 872</b>	<b>120 177</b>	<b>28 986 524</b>	<b>(21 135 582)</b>	<b>103 008</b>	<b>36 167</b>	<b>8 110 294</b>	<b>8 110 294</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>6 012 050</b>	<b>120 253</b>	<b>28 986 448</b>	<b>(23 835 886)</b>	<b>105 148</b>	<b>35 129</b>	<b>5 411 092</b>	<b>5 411 092</b>
Résultat net 30 juin 2019				(4 323 750)			(4 323 750)	(4 323 750)
Autres éléments du résultat global					(102 513)	1 038	(101 475)	(101 475)
<b>Résultat global</b>				<b>(4 323 750)</b>	<b>(102 513)</b>	<b>1 038</b>	<b>(4 425 225)</b>	<b>(4 425 225)</b>
Emission d'actions nouvelles (Conversion d'OCA) (cf. note 10)	1 212 200	24 244	2 519 090				2 543 334	2 543 334
Paiements en actions (cf. note 11)				12 994			12 994	12 994
Exercice BSA et BSPCE	3 800	76					76	76
Actions propres				(10 210)			(10 210)	(10 210)
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>7 228 050</b>	<b>144 573</b>	<b>31 505 538</b>	<b>(28 156 852)</b>	<b>2 635</b>	<b>36 167</b>	<b>3 532 061</b>	<b>3 532 061</b>

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, la mise en place de la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidés au 1er janvier 2019, car le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, et a opté pour la mesure de simplification permettant de retenir à la date de transition une valeur nette de l'actif identique au montant de la dette financière liée à l'obligation locative.

## Tableau des flux de trésorerie

AMOÉBA - IFRS Tableau des flux de trésorerie	Notes	30/06/2019 €	30/06/2018 €
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>(4 323 750)</b>	<b>(4 496 960)</b>
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3	(16 842)	(28 895)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	4	(299 232)	(72 508)
(-) Elimination des amortissements des actifs liés aux droits d'utilisations	4	(300 252)	(253 031)
(-) Elimination de la dépréciation des frais de R&D	3	(933 000)	-
(-) Dotations provisions	13	(7 401)	(396 979)
(+) Reprises provisions	13	32 465	-
(-) Dépréciation du dérivé actif	12	(131 040)	-
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	11	(12 994)	(8 287)
(-) Intérêts financiers bruts		(822 806)	(524 359)
(-) Autres		(386)	(2 800)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>(1 832 262)</b>	<b>(3 210 101)</b>
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		(110 181)	115 760
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		<b>(1 942 443)</b>	<b>(3 094 341)</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'investissement</b>			
Capitalisation des frais de développement	3	-	(56 575)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3	-	(58 675)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	(44 037)	(51 880)
Autres flux d'investissements	5	-	5 724
Variation des dettes sur immobilisations	15.2	21 436	(245 494)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(22 601)</b>	<b>(406 900)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital par émission de BSA	10	76	-
Intérêts financiers bruts décaissés		(6 332)	(24 090)
Remboursements d'emprunts, d'avances conditionnées	12	(70 608)	(183 160)
Remboursements de dettes liées aux obligations locatives (capital et intérêts)	12	(337 152)	(238 281)
Emission d'emprunt obligataire convertible en actions	12	2 995 200	-
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>2 581 185</b>	<b>(445 531)</b>
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>616 140</b>	<b>(3 946 771)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture net		3 454 589	10 238 241
Incidences des variations des cours de devises		631	(530)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture net		4 071 360	6 290 941
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>616 140</b>	<b>(3 946 771)</b>

		30/06/2019	30/06/2018
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8	4 071 763	6 290 941
Concours bancaires courants		(403)	-
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture net (y compris concours bancaires courants)</b>		<b>4 071 360</b>	<b>6 290 941</b>

## Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	30/06/2019	30/06/2018
Autres actifs non courants	-	-
Stocks (net des dépréciations de stocks)	125 039	294 244
Créances clients nets et autres actifs liés aux contrats clients	10 093	3 899
Autres créances	(25 473)	(156 304)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(31 676)	(103 326)
Dettes fiscales et sociales	(34 476)	91 253
Autres créditeurs et dettes diverses C/NC	(153 688)	(14 006)
<b>Total des variations</b>	<b>(110 181)</b>	<b>115 760</b>

Détail de la variation du BFR	30/06/2019	31/12/2018	Variation	Ecart de conversion	Variation BFR
Stocks (net des dépréciations de stocks)	275 086	398 070	122 984	2 055	125 039
Créances clients nets et autres actifs liés aux contrats clients	10 907	21 000	10 093	-	10 093
Autres créances	865 998	837 548	(28 450)	2 977	(25 473)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540 770	568 740	(27 971)	(3 705)	(31 676)
Dettes fiscales et sociales	329 893	363 878	(33 985)	(491)	(34 476)
Autres créditeurs et dettes diverses C/NC	129 467	134 297	(4 831)	(148 857)	(153 688)
			<b>37 841</b>	<b>(148 022)</b>	<b>(110 181)</b>

# Notes aux comptes semestriels condensés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

## Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs</b> .....	<b>18</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité .....	18
1.2 Evènements marquants.....	18
1.3 Evènements postérieurs à la clôture .....	19
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>20</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes.....	20
2.2 Utilisation de jugements et d'estimations.....	27
<b>Note 3 : Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>28</b>
<b>Note 4 : Immobilisations corporelles</b> .....	<b>31</b>
<b>Note 5 : Autres actifs financiers non courants</b> .....	<b>32</b>
<b><u>Note 6 : Stocks</u></b> .....	<b>32</b>
<b>Note 7 : Créances clients et autres Créances</b> .....	<b>32</b>
Note 7.1 : Créances clients .....	32
Note 7.2 : Autres créances.....	32
<b>Note 8 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie</b> .....	<b>33</b>
<b>Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat</b> .....	<b>33</b>
<b><u>Note 10 : Capital</u></b> .....	<b>34</b>
<b>Note 11 : Bons de souscriptions d'actions et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise</b> .....	<b>35</b>
<b>Note 12 : Emprunts et dettes financières</b> .....	<b>36</b>
12.1 Dettes auprès d'établissements de crédit.....	39
12.2 Avances remboursables et subventions.....	40
12.3 Autres dettes financières.....	40
12.4 Emprunts obligataires.....	40
12.5 Dettes sur locations.....	40
<b>Note 13 : Engagements envers le personnel</b> .....	<b>41</b>
<b><u>Note 14 : Provisions</u></b> .....	<b>42</b>



15.1. Fournisseurs et comptes rattachés.....	42
15.2 Dettes fiscales et sociales et autres passifs courants .....	43
15.3. Autres passifs non courants.....	43
<b>Note 16 Chiffre d'affaires .....</b>	<b>43</b>
<b>Note 17 Détails des charges et produits par fonction .....</b>	<b>44</b>
17.1 Frais de déploiement industriel .....	44
17.2 Recherche et Développement.....	44
17.3 Marketing et ventes .....	45
17.4 Frais généraux et administratifs.....	45
<b>Note 18 : Produits et charges non opérationnels.....</b>	<b>45</b>
<b>Note 19 : Masse salariale.....</b>	<b>46</b>
<b>Note 20 : Produits et charges financiers, nets .....</b>	<b>46</b>
<b>Note 21 : Impôts sur les bénéfices.....</b>	<b>46</b>
<b>Note 22 : Résultat par action.....</b>	<b>46</b>
<b>Note 23 : Parties liées .....</b>	<b>47</b>
<b>Note 24 : Information sectorielle .....</b>	<b>47</b>
<b>Note 25 : Engagements hors bilan.....</b>	<b>47</b>
<b>Note 26 : Informations sur les risques .....</b>	<b>47</b>
<b>4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS RESUMES CLOS LE 30 JUIN 2019 ETABLIS EN NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE .....</b>	<b>48</b>

## **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les états financiers condensés du groupe AMOEBA établis selon les normes IFRS pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 septembre 2019 et autorisés à la publication.

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en 2010, la Société AMOEBA (Société anonyme de droit français) a pour activité le développement, la fabrication et la commercialisation de produits biologiques de rupture et de services pour gérer le traitement des bactéries et amibes dans l'eau.

#### **Adresse du siège social :**

38, avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu

#### **Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 523 877 215**

La Société AMOEBA et ses filiales est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

### **1.2 Evènements marquants**

#### **Arrêté semestriel du 30 juin 2019**

- **Poursuite des processus de demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe et en Amérique du Nord:**
  - Communiqué de presse du 25 février 2019 : AMOEBA annonce que Malte a accepté d'être évaluateur de la nouvelle demande d'approbation de sa substance active pour l'application biocide en Europe.
  - Communiqué de presse du 1er février 2019 : La société informe sur le statut des demandes d'enregistrement de son produit biocide aux Etats-Unis et au Canada.
  - Communiqué de presse du 29 mars 2019 : AMOEBA annonce que le dossier de sa substance active biocide est toujours en cours d'examen scientifique par l'agence américaine EPA.
  - Communiqué de presse du 19 juin 2019 : La société annonce que la décision de l'agence américaine EPA concernant l'enregistrement de sa substance active biocide devrait avoir lieu fin août 2019. (cf évènements post clôture pour plus de détail).
  - Communiqué de presse du 12 février 2019 : AMOEBA annonce que l'Autriche a accepté d'être l'Etat membre rapporteur pour démarrer l'évaluation de sa substance active de biocontrôle en Europe au premier trimestre 2020 en vue d'une commercialisation potentielle en 2025.
  
- **Poursuite des travaux de recherche et développement sur l'application biocontrôle:**
  - Communiqué de presse du 11 février 2019 : la société annonce une avancée scientifique majeure sur la formulation de son amibe *Willaertia magna C2c Maky*, destinée à la protection des plantes.

- Communiqué de presse du 7 mars 2019 : AMOEBA annonce que sa substance active a une action élicitrice sur la vigne et une action directe sur la germination du mildiou de la vigne.
- **Mise en place d'un financement obligataire et évolution de la composition du conseil d'administration :**

Communiqué de presse du 16 janvier 2019 : La société annonce l'émission de la première tranche de 26 obligations convertibles en actions dans le cadre de son financement obligataire avec programme d'intéressement conclue avec Nice & Green d'un montant nominal total de 6 240 000 €.

Au 30 juin 2019, sur les 156 obligations déjà émises, 117 obligations ont été totalement converties pour un total de 2,5 millions d'euros. La dette financière est d'un montant de 804 K€ correspondant aux obligations N°118 à 156 non encore converties. (cf note 1.3 pour le montant converti post-clôture)

### 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

- Emission de la septième à la neuvième tranche de 78 obligations convertibles en actions dans le cadre de son financement obligataire avec programme d'intéressement conclu avec Nice & Green. Au 27 septembre 2019, 2.634.286 actions nouvelles ont été créées par conversion des obligations numérotées de 1 à 213 portant le nombre d'actions total en circulation à 8.646.958 actions.
- Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juillet 2019 : Amoéba annonce l'utilisation de sa substance pour le traitement d'un des pathogènes des grandes cultures : la rouille. Amoéba élargit ainsi son spectre d'action dans l'application biocontrôle en démontrant une efficacité *in planta* de plus de 85 % contre la rouille de la féverole utilisée comme modèle des rouilles
- Communiqué de presse du 29 juillet 2019 : Amoéba annonce les résultats intermédiaires des 13 essais au champ et confirme une efficacité de son lysat d'amibe *Willaertia magna C2c Maky au champ* contre le mildiou de la vigne.
- Communiqué de presse du 9 Août 2019 : Amoéba annonce qu'une nouvelle demande d'approbation de sa substance active biocide *Willaertia magna C2c Maky* a été soumise à l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA, *European Chemical Agency*). La première phase de l'évaluation sera réalisée par l'autorité maltaise compétente en matière de biocide (MCCAA, *Malta Competition and Consumer Affairs Authority*).
- Communiqué de presse du 19 août 2019 : annonce que l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA, *Environmental Protection Agency*) ne peut accorder l'enregistrement pour l'utilisation de l'amibe *Willaertia magna C2c Maky* dans les tours de refroidissement. Sur la base des discussions avec ses consultants en réglementation américaine et avec l'EPA, la Société a décidé de procéder au retrait volontaire de la demande (« *withdrawal* »).
- La société a reçu en juillet 2019, une notification de contrôle fiscal portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018.
- Dans le cadre de sa gouvernance, Amoéba annonce la démission de son mandat d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2019, de la société de gestion ELAIA Partners. Le Conseil d'Administration d'Amoéba est ainsi composé de six membres dont 4 administrateurs indépendants.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

La Société a établi ses comptes, arrêtés par le Conseil d'administration le 20 septembre 2019, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2018 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr)).

comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### **2.1.1 Principe de préparation des états financiers**

Les états financiers semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »), telle qu'adoptée par l'Union Européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture conjointement avec les états financiers de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2018 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Les comptes de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### **2.1.2 Méthodes comptables**

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2019 :

Les états financiers consolidés résumés ont été préparés en appliquant les mêmes méthodes et méthodes comptables que celles appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018, à l'exception de l'adoption des principes comptables spécifiques suivants, applicables à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 – « Contrats de locations ». L'impact de la 1ère application de la norme IFRS 16 est présenté ci-après.

- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de passifs complémentaires au titre des incertitudes fiscales. Il n'existe pas, sur les exercices présentés, de provisions constatées dans les comptes pour couvrir un risque fiscal,
- Amendement à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime;
- Cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017;; et
- Amendements à IFRS 9 - Instruments Financiers. « clause de remboursement anticipé avec rémunération négative »,
- Amendement à IAS 28 « Intérêts dans les entreprises associées et coentreprises ». Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe ou sont non applicables.

Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe ou sont non applicables.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne, ou non encore adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 30 juin 2019.

Il s'agit principalement de :

- amendements à IFRS 3, « définition d'une activité », et amendements IAS 1 et IAS 8 sur le seuil de matérialité (adoptions prévues en 2019),
- Nouveau cadre conceptuel (adoption non prévue).

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les amendements aient un impact significatif sur ses comptes.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2019, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes de cet exercice.

#### Note sur l'impact de la 1ère application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 :

La norme IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location, IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Contrats de location-exploitation-incitations » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions revêtant la forme juridique d'un contrat de location ». La norme IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17.

Le Groupe a décidé d'adopter la norme IFRS 16 en appliquant la méthode rétrospective simplifiée aux contrats précédemment comptabilisés en tant que contrats de location. Par conséquent, les contrats de location ne seront comptabilisés au bilan qu'au 1er janvier 2019 et les informations comparatives ne sont pas retraitées.

L'appréciation si un contrat en cours est un contrat de location ou contient un contrat de location à été effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

AMOÉBA a opté pour les mesures de simplification suivantes

- Application d'un taux d'actualisation unique aux actifs présentant des caractéristiques similaires; soit le le taux d'emprunt marginal du preneur au 1er janvier 2019
- Retraitement des contrats de location dont la durée résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est supérieure à 12 mois (à l'exception des contrats de location non significatifs),
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs liés au droit d'utilisation à la date de la demande initiale,
- utilisation des connaissances acquises postérieurement après le début du contrat, par exemple pour déterminer la durée des contrats de location qui contiennent des options de renouvellement ou de résiliation,

Cette norme oblige les preneurs à comptabiliser, pour tous les contrats de location éligibles, tous les paiements de location restants sous la forme :

- A l'actif, d'un droit d'utilisation, en immobilisations corporelles ;
- Au passif, d'une dette liée aux contrats de location, comptabilisée en passif financier.

Les contrats de location retraités concernent essentiellement des contrats de location immobilières.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué par la Société aux passifs liés aux contrats de location, comptabilisé dans les états financiers consolidés au 1er janvier 2019, s'élève à 4,71%.

Le rapprochement entre les passifs au titre des contrats de location comptabilisés au 1er janvier 2019 et les engagements au titre des contrats de location non résiliables divulgués au 31 décembre 2018 est ventilé comme suit :

Engagements hors bilan relatifs aux contrats de location au 31 décembre 2018	469 213
Contrats retraités antérieurement selon IAS 17	680 998
Contrats bénéficiant d'une exemption selon IFRS 16	(3 539)
Actualisation selon la durée retenue pour IFRS 16	(29 480)
Engagement hors bilan non inclus au 31 décembre 2018	134 807
<b>Dettes au titre des contrats de location au 1er janvier 2019</b>	<b>1 251 999</b>

Ainsi l'impact net de la norme IFRS 16 au bilan est de 571 K€ sur le poste immobilisations corporelles et dettes liées à l'obligation locative au 1er janvier 2019.

Les options retenues par le groupe en matière de taux d'actualisation et de durée des contrats de location sont présentées ci-après. Le groupe est dans l'attente des décisions de l'IFRS IC suite aux saisines de juin 2019 concernant ces deux points, qui pourront avoir un impact sur les retraitements constatés au titre d'IFRS 16. Cependant, le groupe ne s'attend pas à des modifications significatives sur les capitaux propres et le résultat opérationnel

Le tableau ci-dessous présente les états du résultat consolidé condensé au 30 juin 2019 comme si IAS 17 était toujours appliquée, par rapport au même état après l'application de la norme IFRS 16.

Au 30 juin 2019			
Montants en €	Publié	Impact IFRS 16	Hors IFRS 16
Chiffre d'affaires	60 000		60 000
Frais de déploiement industriel	(589 324)	(47 181)	(636 505)
Frais de recherche et développement	(1 633 409)	(6 111)	(1 639 520)
Frais de marketing et vente	(156 451)		(156 451)
Frais généraux et administratifs	(1 161 591)	(2 573)	(1 164 164)
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>(3 480 775)</b>	<b>(55 865)</b>	<b>(3 536 640)</b>
Produits et charges opérationnels non courants	-		-
<b>Résultat opérationnel Non Courant</b>	<b>(3 480 775)</b>	<b>(55 865)</b>	<b>(3 536 640)</b>
Charges financières	(956 362)	18 881	(937 481)
Produits financiers	113 387		113 387
Gains et pertes de change	-		-
<b>Résultat financier</b>	<b>(842 975)</b>	<b>18 881</b>	<b>(824 094)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(4 323 750)</b>	<b>(36 984)</b>	<b>(4 360 734)</b>
Charge d'impôts	-		-
<b>Résultat net</b>	<b>(4 323 750)</b>	<b>(36 984)</b>	<b>(4 360 734)</b>

L'IFRS 16 a une incidence sur les états consolidés des flux de trésorerie consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2019. Les décaissements liés aux contrats de location sont classés dans la rubrique « Flux de trésorerie de financement », et non plus dans les « flux de trésorerie d'exploitation ». Le tableau ci-dessous présente les états consolidés des flux de trésorerie consolidés intermédiaires comme si IAS 17 était toujours appliquée, par rapport au même état après l'application de l'IFRS 16.

Au 30 juin 2019			
Montants en €	Publié	Impact IFRS 16*	Hors IFRS 16
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(1 942 443)	(356 117)	(2 298 560)
Flux de trésorerie généré par l'investissement	(22 601)		(22 601)
Flux de trésorerie généré par les activités de financement	2 581 185	356 117	2 937 301
Incidences des variations des cours de devises	631		631
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>	<b>616 771</b>	<b>-</b>	<b>616 771</b>
Trésorerie à l'ouverture	3 454 589	-	3 454 589
Trésorerie à la clôture	4 071 360	-	4 071 360
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>	<b>616 771</b>	<b>-</b>	<b>616 771</b>

\*exclusion des contrats initialement traités sous IAS 17

### **Règles de comptabilisation des contrats de location :**

Comme indiqué ci-dessous, le groupe a appliqué la norme IFRS 16 « contrats de location » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en optant pour la méthode rétrospective simplifiée. Par application de cette option, les comptes comparatifs n'ont pas été retraités.

#### Règles de comptabilisation des contrats de location jusqu'au 31 décembre 2018, par application de la norme IAS 17 :

Les règles étaient décrites dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels consolidés 2018.

#### Règles de comptabilisation des contrats de location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, par application de la norme IFRS 16 :

### **Règles spécifiques retenues pour la transition au 01/01/2019 :**

Les options retenues pour la transition ont été détaillées ci-dessus.

### **Règles comptables générales :**

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple, telle que précédemment définie par la norme IAS 17. Pour information, il n'existait pas de contrats qualifiés de location financement significatifs selon IAS 17 les années précédentes.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à 12 mois, et/ou biens sous-jacents de faible valeur), et sauf dans les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif.

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter les contrats de location immobilière, de véhicules et de matériels industriels.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

A la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

**L'obligation locative** est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.



La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Dans l'attente d'une décision de l'IFRS IC (cf supra saisine en juin 2019), le taux d'emprunt marginal correspond à un taux duration (tenant compte du profil de versement des loyers), et non à un taux à maturité.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer

En pratique, les durées retenues pour les principaux contrats de location en France correspondent à une période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 ans ;

Il n'existe pas de clauses de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clauses susceptibles d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes, il n'y a pas d'options d'achats et il n'y a pas de pénalités plus que significatives en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

**L'actif lié au droit d'utilisation** est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'a été constatée en 2019.

En l'absence d'option d'achat, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Dans l'attente de la précision de l'IFRS IC, les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat, sauf s'il existe un faisceau de présomptions montrant que l'actif sous-jacent sera utilisé sur une période supérieure à la durée du contrat.

#### **Impôts différés :**

Dans l'attente de la confirmation par l'IFRS IC, le Groupe n'a pas fait le choix de constater un impôt différé sur le retraitement des contrats de location (sauf en cas d'impact non significatif). Le groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cession-bail.

#### **Tests de dépréciation :**

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une UGT.

Dans l'attente des précisions attendues sur les modalités pratiques de réalisation des tests de dépréciation intégrant le retraitement d'IFRS 16, et compte tenu des nombreuses difficultés pratiques identifiées, les tests de dépréciation ont été réalisés d'une part, avant IFRS 16, d'autre part, de manière

approchée en intégrant dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, sans modification du calcul des flux de trésorerie prévisionnels.

Il est à noter qu'il n'existe pas d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable était proche de la valeur nette comptable au 31/12/2018, et comprenant des contrats de location. Par ailleurs, la 1<sup>ère</sup> application de la norme IFRS 16 ne devrait en principe pas avoir d'impact significatif dans le cas d'une valeur recouvrable déterminée par rapport à des flux de trésorerie prévisionnels.

## **Périmètre**

A la date de publication de ces états financiers, la société détient à 100% deux filiales : Amoéba US Corp.(USA) et Entreprise Amoéba Canada Inc. (CANADA).

## **Impact de la saisonnalité**

L'activité de la société, étant encore essentiellement de la recherche et du développement pendant ce premier semestre, elle n'a pas été soumise à des variations saisonnières.

## **Continuité d'exploitation**

Les comptes clos au 30 juin 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie.

Dans ce contexte, la société a procédé à une analyse de sa prévision de trésorerie. Il ressort de cette analyse que la poursuite du développement de la société au-delà de juillet 2020 est conditionnée à l'obtention de financements complémentaires. Dans ce but, la société est actuellement en cours de discussion avec les partenaires actuels ou des investisseurs potentiels. Cette analyse prend en compte l'accord reçu de la BEI pour le non-respect du ratio financier (capitaux propres/ total actif) pour les comptes clos au 30 juin 2019 et à clôturer au 31 décembre 2019.

La non-obtention de ces financements complémentaires pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs. Par ailleurs, afin de couvrir ses besoins postérieurs et en vue de réaliser ses divers projets de développement et de recherche, le Conseil d'Administration poursuit la mise en œuvre de mesures pour assurer le financement nécessaire à son plan de développement :

- Recherche de nouveaux financements en Europe et aux États-Unis ;
- Recherche de nouveaux accords de partenariat relatifs à la distribution de la solution biologique développée par Amoéba ;
- Développement de nouvelles applications.

## 2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2018, à l'exception des jugements liés à la 1<sup>ère</sup> application de la norme IFRS 16 (durée des contrats et taux d'actualisation).

### Tests de dépréciation

Les actifs incorporels et corporels amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT »). Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession. Par conséquent, la valeur recouvrable correspond en substance égale à la valeur d'utilité, par une estimation des flux futurs de trésorerie.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, ni les restructurations non engagées.

La Société a identifié une seule unité génératrice de trésorerie sur lequel les actifs reposent, c'est-à-dire la substance active qui peut reposer sur plusieurs applicatifs.

Les actifs non amortis sont essentiellement constitués par des frais de développement en cours au 31 décembre 2018.

Les tests de dépréciation sont réalisés à la clôture de l'exercice pour tous les projets de développement en cours (qu'il existe un indice de perte de valeur ou non), sur la base de flux de trésorerie prévisionnels déterminés par la direction, selon la méthodologie suivante :

Prévisions établies sur la durée d'utilisation attendue des projets de développement, qui en pratique, pour les projets activés, est proche de la durée de protection des brevets,

- Un prévisionnel des cash-flow futurs sur une durée de 5 ans
- Taux d'actualisation : les taux d'actualisation sont déterminés en partant d'un taux de base calculé pour la société, ajusté le cas échéant d'une prime de risques spécifique déterminée

par projets, tenant compte de différents facteurs (ex : probabilité de succès, caractère innovant, l'avancement du projet, le risque industriel,...). Le taux de base est déterminé à partir du taux sans risques, d'une prime de risques marché, ajustée d'un bêta sectoriel.

- Réalisation de tests de sensibilité sur le taux d'actualisation (variation de +/- 1 points, prise en compte le cas échéant de taux contractuels), et sur les hypothèses opérationnelles, pour les projets significatifs, en tenant compte d'hypothèses de variations du chiffre d'affaires et de prix de revient.

Un test de dépréciation a été réalisé au 30 juin 2019 (cf note 3 pour plus de détail)

### Note 3 : Immobilisations incorporelles

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)</b>	<b>Frais de développement</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>3 415 898</b>	<b>194 498</b>	<b>3 610 396</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	-
Variation des cours de change	-	65	65
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	<b>3 415 898</b>	<b>194 563</b>	<b>3 610 461</b>

<b>AMORTISSEMENTS/DEPRECIATION</b>			
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	-	<b>137 623</b>	<b>137 623</b>
Augmentation	933 000	16 842	<b>949 842</b>
Variation des cours de change	-	55	55
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	<b>933 000</b>	<b>154 520</b>	<b>1 087 519</b>

<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>			
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>3 415 898</b>	<b>56 875</b>	<b>3 472 773</b>
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>2 482 898</b>	<b>40 043</b>	<b>2 522 941</b>

La société revoit lors de chaque clôture l'ensemble des 6 critères de la norme IAS 38 permettant de maintenir à l'actif les frais de développement. Cette analyse conduit n'a pas conduit à activer d'autres frais liés à de nouveaux projets. Aucun frais de développement relatif aux projets figurant à l'actif n'a été activé sur le premier semestre 2019 puisque la société engage à ce jour des dépenses liées à l'approbation réglementaire de sa substance et que ces frais constituent donc des dépenses administratives constatées en charges.

La société a identifié un indice de perte de valeur, suite au retrait du dossier d'autorisation EPA en août 2019. Le dossier d'homologation Europe de l'application biocide a été resoumis en juillet 2019 et le dossier d'homologation US sera soumis au premier semestre 2020. Les dossiers d'homologation biocontrôle seront déposés en Europe et aux Etats-Unis au cours du premier trimestre 2020.

Suite au retrait volontaire du dossier de demande d'autorisation auprès de l'EPA en août 2019 (cf note 1.3 pour plus de détail) et par conséquent, du décalage des flux de trésorerie attendus (cf note 2.1.2 – continuité d'exploitation), la Société a mis à jour son test de dépréciation lors de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2019.

Cette mise à jour a porté principalement sur le décalage des flux d'un an et demi et à l'augmentation du taux d'actualisation.

Les tests de dépréciations sont effectués sur la base d'une projection sur 5 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité (cash-flows d'exploitation, flux liés au BFR et aux investissements). Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de la Société en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini. Les hypothèses servant de base à la construction des flux de trésorerie futurs au 30 juin 2019 sont les suivantes :

- Projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir du business plan sur la période explicite à partir du budget 2020 et des prévisions s'étalant jusqu'en 2024 en excluant les opérations de croissance externe, ainsi que la détermination du flux normatif, impactant la valeur terminale tenant compte des hypothèses suivantes :
  - Obtention de l'autorisation de commercialisation Europe du biocide en 2021 et obtention des autorisations de commercialisation des produits biocide et biocontrôle aux Etats Unis en 2022. La Société n'anticipe pas de ventes significatives entre 2019 et fin 2021 mais prévoit de contractualiser des partenariats incluant l'encaissement d'up-fronts et de poursuivre ses efforts de dépenses de recherche concernant les applicatifs sur le biocontrôle et le biocide,
  - Lancement de la production des applicatifs biocontrôle et biocide fin 2021 pour une commercialisation intégrant une croissance des ventes entre 2023 et 2024,
  - Lancement de l'application biocontrôle sur d'autres marchés tel que la Chine et le Brésil à compter de 2024 intégrant un aléa de 50% de non-réalisation,
  - Maintien d'un niveau d'investissements permettant la production du biocide par la création d'une nouvelle ligne de production,
  - La réalisation des prévisions est conditionnée par l'obtention de financements complémentaires au plus tard en août 2020 (cf note 2.1.2),
- Au-delà de ces 5 années, la valeur terminale des flux de trésorerie est obtenue en appliquant sur le flux normatif de fin de période explicite un taux de croissance long terme. Ce taux de croissance long terme est estimé à 1%, identique à celui utilisé au 31 décembre 2018. La valeur terminale représente environ 147% de la valeur d'entreprise retenue au 30 juin 2019.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt déterminé pour chaque UGT (ou Groupe d'UGT), augmenté d'une prime de risque. Au 30 juin 2019, ce taux s'établit à 20,5% (contre 17,01% au 31 décembre 2018).

Ainsi, au 30 juin 2019, ce test a conduit à comptabiliser une dépréciation des actifs incorporels pour une valeur de 933 K€. Les frais de développement s'établissent ainsi en valeur nette à 2 543 K€ au 30 juin 2019 contre 3 476 K€ au 31 décembre 2018.

En appliquant le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2018 (17,01%), l'analyse aurait conduit à ne pas déprécier. Le décalage de la réalisation des flux de trésorerie a déjà été intégré dans le prévisionnel ci-dessus (cf. supra).

Comme indiqué ci-dessus, la valeur recouvrable a été déterminée en retenant une hypothèse d'obtention de financements complémentaires d'ici juillet 2020 permettant la poursuite des développements.

Pour information,

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la dépréciation de 1,1 M€, et une baisse de 1 point conduirait à ne pas déprécier.
- Une augmentation de 2,5 points du taux d'actualisation conduirait à déprécier l'ensemble des frais de développement.

- dans le scénario de non-lancement de l'activité en Chine: la dépréciation augmenterait de +2 200 K€, par rapport à celle comptabilisée au 30 juin 2019 ;
- avec un scénario de taux de croissance à l'infini à 0% , la dépréciation augmenterait de +590 K€ ;

## Note 4 : Immobilisations corporelles et actifs liés aux droits d'utilisation

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Installations techniques	Installation & Agencements	Matériel informatique	Immobilisations en cours	Ligne de production	Actifs liés aux droits d'utilisation immobiliers (IFRS 16)	Matériel de bureau (IFRS 16)	Matériel de transport (IFRS 16)	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>1 090 994</b>	<b>426 232</b>	<b>917 654</b>	<b>1 295 933</b>	<b>3 750 358</b>	-	-	-	<b>7 481 170</b>
Impact 1ère application IFRS16	98 672	-	-	-	-	448 358	8 154	15 872	571 056
Acquisition	44 037	-	-	-	-	-	-	-	44 037
Cession	-	-	-	-	(5 773)	-	-	-	(5 773)
Transfert	(815)	-	-	(1 295 933)	1 296 748	-	-	-	-
Variation des cours de change	21 732	-	-	-	1 902	43	-	-	23 677
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	<b>1 254 620</b>	<b>426 232</b>	<b>917 654</b>	<b>-</b>	<b>5 043 235</b>	<b>448 401</b>	<b>8 154</b>	<b>15 872</b>	<b>8 114 167</b>

### AMORTISSEMENTS

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>445 180</b>	<b>330 157</b>	<b>209 743</b>	<b>-</b>	<b>848 788</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 833 867</b>
Impact IFRS 16	17 467	-	-	-	177 246	99 132	1 513	4 894	300 252
Augmentation	77 231	-	-	-	222 001	-	-	-	299 232
Diminution	-	-	-	-	(4 413)	-	-	-	(4 413)
Variation des cours de change	9 533	-	-	-	1 389	5	-	-	10 927
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	<b>531 944</b>	<b>330 157</b>	<b>209 743</b>	<b>-</b>	<b>1 067 765</b>	<b>99 137</b>	<b>1 513</b>	<b>4 894</b>	<b>2 439 865</b>

### VALEURS NETTES COMPTABLES

<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>645 814</b>	<b>96 075</b>	<b>707 911</b>	<b>1 295 933</b>	<b>2 901 570</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 647 303</b>
<i>Dont obligations locatives</i>	-	-	-	-	874 886	-	-	-	874 886
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>722 676</b>	<b>96 075</b>	<b>707 911</b>	<b>-</b>	<b>3 975 470</b>	<b>349 264</b>	<b>6 641</b>	<b>10 978</b>	<b>5 674 302</b>
<i>Dont obligations locatives</i>	81 204	-	-	-	697 640	349 264	6 641	10 978	1 145 727

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2018, pour un montant de 1 296 K€, qui concernent les lignes de productions de biocide, sont amorties à partir du 1<sup>er</sup> février 2019, date d'utilisation des lignes de productions.

## Note 5 : Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux pour 52 K€ contre 52 K€ au 31 décembre 2018 et du solde en espèce du contrat de liquidité mis en place en 2015 (17 K€ au 30 juin 2019 contre 38 K€ au 31 décembre 2018).

## Note 6 : Stocks

<b>STOCKS (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Matières premières et consommables	533 827	658 801
Dépréciations des stocks	(258 741)	(260 731)
<b>TOTAL STOCKS NET</b>	<b>275 086</b>	<b>398 070</b>

Le stock est composé de matières premières et consommables entrant dans le processus de production du biocide. La société procède à une revue de ses stocks à chaque clôture et peut amener à déprécier les valeurs du stock. La méthode de dépréciation reste identique par rapport au 31 décembre 2018.

## Note 7 : Créances clients et autres Créances

### Note 7.1 : Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients

<b>Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Clients et comptes rattachés	10 907	10 500
Factures à établir	-	10 500
<b>Total</b>	<b>10 907</b>	<b>21 000</b>

Il n'existe pas d'autres actifs liés aux contrats clients.

### Note 7.2 : Autres créances

<b>AUTRES CREANCES (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Créance fiscale / Crédit d'impôt recherche	339 571	353 783
Taxe sur la valeur ajoutée	419 790	203 281
Fournisseurs - avances et acomptes versés	6 344	6 054
Charges de personnel	500	7 650
Charges constatées d'avance	99 793	266 779
<b>Total autres créances</b>	<b>865 998</b>	<b>837 548</b>



Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des charges de locations.

## Note 8 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes bancaires	4 071 763	3 455 017
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 071 763</b>	<b>3 455 017</b>

Aucun compte bancaire n'est soumis à restriction.

## Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019 :

(Montants en euros)	30/06/2019		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	69 473	69 473		69 473		
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	10 907	10 907		10 907		
Autres créances	6 844	6 844		6 844		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 071 763	4 071 763		4 071 763		
<b>Total actifs</b>	<b>4 158 987</b>	<b>4 158 987</b>		<b>4 158 987</b>		
Dettes financières courantes	8 303 649	8 303 649	804 124		7 496 425	
Dettes financières non courantes	608 622	608 622			608 622	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540 770	540 770			540 770	
Autre créditeurs et dettes diverses	69 467	69 467			69 467	
<b>Total passifs</b>	<b>9 519 408</b>	<b>9 519 408</b>	<b>804 124</b>		<b>8 715 284</b>	

(Montants en euros)	31/12/2018		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	90 909	90 909		90 909		
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	21 000	21 000		21 000		
Autres créances	13 705	13 705		13 705		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 455 017	3 455 017		3 455 017		
<b>Total actifs</b>	<b>3 580 630</b>	<b>3 580 630</b>		<b>3 580 630</b>		
Dettes financières courantes	611 525	611 525			611 525	
Dettes financières non courantes	6 757 878	6 757 878			6 757 878	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	568 740	568 740			568 740	
Autre créditeurs et dettes diverses	14 297	14 297			14 297	
<b>Total passifs</b>	<b>7 952 441</b>	<b>7 952 441</b>			<b>7 952 441</b>	

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 30 juin 2019		Impacts compte de résultat au 30 juin 2018	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Actifs</b>				
Actifs en juste valeur par résultat				
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
<b>Passifs</b>				
Dettes à la juste valeur par le compte de résultat				
Passifs évalués au coût amorti		821 833	534 494	

## Note 10 : Capital

### Capital social émis

Le capital social est fixé à la somme de 144 573 €. Il est divisé en 7 228 050 actions d'un montant nominal de 0,02 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Le montant de la prime d'émission s'élève à 31 505 K€. L'ensemble des mouvements de la période sont décrits dans le tableau de variation de capitaux propres, situés en début d'annexe.

### Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

## Note 11 : Bons de souscriptions d'actions et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise

Aucun nouveau plan n'est à constater sur l'exercice clos au 30 juin 2019.

Les plans restants ouverts (BSPCE et BSA) sont les suivants au 30 juin 2019 :

<b>Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2</b>											
Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes)
4 juin 2014	BSPCE FOND-2014	4 000	-	-	4 000	200 000	140,00 €	6 ans	42%	0,5%	162 296 €
3 novembre 2014	BSA BONS-2014	150	-	100	50	2 500	150,00 €	6 ans	38%	0,02%	3 587 €
3 novembre 2014	BSPCE BONS-2014	600	-	450	150	7 500	150,00 €	6 ans	38%	0,02%	23 350 €
<b>Au 30 juin 2019</b>		<b>4 750</b>	<b>4 950</b>	<b>550</b>	<b>4 200</b>	<b>210 000</b>					

Ces plans ne génèrent plus aucune charge sur l'exercice 2019.

## Actions gratuites

Le Conseil d'administration du 21 septembre 2017 a attribué 8 750 actions gratuites aux salariés de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 22 juin 2016 représentant un maximum de 10% du capital social à la date d'émission. Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence, et sont incessibles ensuite pendant un an. Sur les 8 750 initiales, seules 3 800 actions ont été créées.

Le Conseil d'administration du 21 septembre 2018 a attribué 7 100 actions gratuites aux salariés clés de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 22 juin 2016 représentant un maximum de 10% du capital social à la date d'émission. Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence, et sont incessibles ensuite pendant un an. Au 30 juin 2019, sur les 7 100 actions initiales, seules 3 980 actions sont susceptibles d'être créées.

Au 31 décembre 2018, le total des actions gratuites s'établit à 7 100 actions. Le nombre s'établit à 3 980 actions au 30 juin 2019. La charge sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 est de 12 994 €. (cf note 19 pour plus de détails)

## Note 12 : Emprunts et dettes financières (y compris dettes liées aux obligations locatives)

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Avances remboursables	83 333	246 896
Dettes liées aux obligations locatives	287 128	239 960
Dettes auprès des établissements de crédit	220 000	6 224 500
Autres dettes financières	18 161	46 522
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>608 622</b>	<b>6 757 878</b>
Avances remboursables	212 051	60 000
Autres dettes financières	17 713	4 044
Dettes liées aux obligations locatives	627 771	441 036
Dettes sur emprunts obligataires	804 124	0
Dettes auprès des établissements de crédit	6 638 89	106 445
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>8 300 549</b>	<b>611 525</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>8 909 171</b>	<b>7 369 403</b>

Le 26 juillet 2018, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) avec NICE & GREEN SA permettant une levée de fonds de 6 M€ sur une période de 12 mois à compter de la date d'émission de la première tranche pour l'émission de 300 OCA.

Le 3 décembre 2018, la Société a signé un avenant 1 ayant pour objet de ;

- Porter le montant total à 6,24 M€, soit 312 OCA
- D'une valeur nominale de 20 000 euros au prix de 19 200 euros, soit 96% de la valeur nominale.

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- 312 OCA de valeur nominale de 20 000 € chacune
- Maturité : 12 mois à compter de la première tranche d'OCA
- Absence d'intérêts
- Option de suspension des souscriptions pour une période de 2 mois
- Prix de conversion : 96% de la valeur nominale,

Emission par tranche de 26 OCA soit 12 tranches d'OCA selon le calendrier suivant :

DATE	OCA
Le 16 janvier 2019	1 à 26
Le 14 février 2019	27 à 52
Le 15 mars 2019	53 à 78
Le 15 avril 2019	79 à 104
Le 20 mai 2019	105 à 130
Le 18 juin 2019	131 à 156
Le 17 juillet 2019	157 à 182
Le 16 août 2019	183 à 208
Le 16 septembre 2019	209 à 234
Le 15 octobre 2019	235 à 260
Le 15 novembre 2019	261 à 286
Le 16 décembre 2019	287 à 312

L'analyse du traitement des OCAPAPI selon IFRS 9 a conduit à conclure que les OCAPAPI constituaient un instrument de dettes. En conséquence, l'enregistrement des OCAPAPI sont enregistrées en dettes financières au moment de leur émission et en capital lors de leur conversion. L'ensemble des flux de la période sont présentés en note 12.4 de la présente annexe.

Au 30 juin 2019, sur les 156 obligations déjà émises, 117 obligations ont été totalement converties. La dette financière est d'un montant de 804 124 € correspondant aux obligations N°118 à 156 non encore converties. (cf note 1.3 pour le montant converti post-clôture)

Un dérivé actif a été constaté pour refléter le contrat d'intéressement attaché aux OCA. Cependant, au regard de l'impossibilité d'évaluer son montant, celui-ci a été déprécié à 100% au 30 juin 2019, soit un impact de 131 K€.

## Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES en normes IFRS (montant en euros)	30/06/2019			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes liées aux obligations locatives	914 899	627 771	287 128	-
Avances remboursables	295 384	212 051	83 333	-
Autres dettes financières	35 874	17 713	18 161	-
Emprunts obligataires	804 124	804 124	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 858 890	6 638 890	220 000	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>8 909 171</b>	<b>8 300 549</b>	<b>608 622</b>	-

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES en normes IFRS (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes liées aux obligations locatives	680 996	441 036	239 960	-
Avances remboursables	306 896	60 000	246 896	-
Autres dettes financières	50 566	4 044	46 522	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 330 945	181 140	6 224 500	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>7 369 403</b>	<b>611 525</b>	<b>6 757 878</b>	-

La société a obtenu en septembre 2019 pour les comptes clos au 30 juin 2019 et à cloturer au 31 décembre 2019 une suspension de l'application de son covenant sur son prêt BEI de 6,6M€, covenant non respecté au 30 juin 2019. L'exigibilité de la dette est à cet effet classée à moins d'un an au 30 juin 2019 conformément à IAS 1. Ce classement en court terme imposé par les normes IFRS ne modifie donc pas l'exigibilité contractuelle de la dette BEI prévue en 2022 du fait de la suspension de l'application du covenant sur les deux prochaines périodes. Si la société n'avait pas été en défaut par rapport au respect de son covenant financier pour le prêt BEI, la répartition des dettes financières s'établirait comme suit :

<i>Dettes financières courantes</i>	1 842 799
<i>Dettes financières non courantes</i>	7 066 372

## Réconciliation entre la valeur au bilan et la valeur de remboursement

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (montants en euros)	Valeur de remboursement 30/06/2019	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan 30/06/2019
Dettes financières - liées aux obligations locatives	914 899	-	-	914 899
Avances remboursables	303 182	(7 798)	-	295 384
Autres dettes financières	35 874	-	-	35 874
Emprunts obligataires	748 800	-	55 324	804 124
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 858 890	-	-	6 858 890
<b>Total dettes financières</b>	<b>8 861 645</b>	<b>(7 798)</b>	<b>55 324</b>	<b>8 909 171</b>

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (montants en euros)	Valeur de remboursement 31/12/2018	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan 31/12/2018
Dettes liées aux obligations locatives	680 996	-	-	680 996
Avances remboursables	306 896	(11 286)	-	306 896
Autres dettes financières	50 566	-	-	50 566
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 330 945	-	-	6 330 945
<b>Total dettes financières</b>	<b>7 380 689</b>	<b>(11 286)</b>	-	<b>7 369 403</b>

## 12.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montant en euros)	Etablissements de crédit	TOTAL	Dont Impact cash	Dont Impact non cash
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>6 330 945</b>	<b>6 330 945</b>	-	-
(-) Remboursement	(44 000)	(44 000)	(44 000)	-
(+/-) Autres mouvements	571 945	571 945	-	571 945
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>6 858 890</b>	<b>6 858 890</b>	<b>(44 000)</b>	<b>571 945</b>

## 12.2 Avances remboursables et subventions

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables et subventions :

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES SUBVENTIONS (Montant en euros)</b>	<b>BpiFrance prêt à taux zéro</b>	<b>Coface</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Dont Impact cash</b>	<b>Dont Impact non cash</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>168 714</b>	<b>138 182</b>	<b>306 896</b>	-	-
(-) Remboursement	(15 000)	-	(15 000)	(15 000)	-
Charges financières	3 488	-	3 488	-	3 488
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>157 202</b>	<b>138 182</b>	<b>295 384</b>	<b>(15 000)</b>	<b>3 488</b>
Part à moins d'un an	73 869	138 182	212 051		
Part d'un an à 5 ans	83 333	-	83 333		

La société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable au cours du 1er semestre 2019 ni reçu de versements complémentaires au titre des avances existantes.

## 12.3 Autres dettes financières

<b>EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montant en euros)</b>	<b>Autres dettes financières</b>	<b>Dont Impact cash</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>50 970</b>	-
(-) Remboursement	(15 096)	(15 096)
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>35 874</b>	<b>(15 096)</b>

## 12.4 Emprunts obligataires

<b>EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)</b>	<b>OCAPI</b>	<b>Dont Impact cash</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	-	-
(+) Encaissement	2 995 200	2 995 200
(-) Conversion en capitaux propres	(2 543 411)	-
(+) Intérêts sur OCA	221 295	-
(-) Constatation du dérivé actif attaché	131 040	-
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>804 124</b>	<b>2 995 200</b>

Les OCAPI , étant remboursables en cash ou convertibles en actions, il a été constaté des intérêts courus pour la part non encore convertie à la clôture soit 55 K€.



## 12.5 Dettes sur obligations locatives

EVOLUTION DES OBLIGATIONS LOCATIVES - DROIT D'UTILISATION (Montants en K€)	Contrats anciennemen t traités sous IAS 17	Droit d'utilisation pour les baux immobiliers (IFRS 16)	Matériel de bureau (IFRS 16)	Installations techniques (IFRS 16)	Matériel de transport (IFRS 16)	Total
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>680 996</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>680 996</b>
(+) Impact 1ère application IFRS 16		448 358	8 154	98 672	15 872	571 056
<b>Au 1er janvier 2019</b>		<b>448 358</b>	<b>8 154</b>	<b>98 672</b>	<b>15 872</b>	<b>1 252 052</b>
(-) Remboursement (impact cash)	(218 616)	(94 779)	(1 865)	(17 075)	(4 817)	(337 152)
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>462 380</b>	<b>353 579</b>	<b>6 289</b>	<b>81 597</b>	<b>11 055</b>	<b>914 899</b>
Part à moins d'un an	381 435	198 552	3 776	34 049	9 950	627 762
Part d'un an à 5 ans	80 946	155 027	2 512	47 548	1 105	287 138

### Note 13 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective nationale des industries chimiques. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2019	31/12/2018
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Industrie chimique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,77%	1,62%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	2,0%
Taux de turn-over	Moyen	Moyen
Taux de charges sociales	Non cadres : 39% Cadres : 47%	Non cadres : 39% Cadres : 47%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>36 148</b>
Coûts des services rendus	7 107
Coûts financiers	292
Ecart actuariels	(1 038)
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>42 509</b>

Le Groupe n'externalise pas ses engagements et aucun changement de régime n'est intervenu sur la période.

### Note 14 : Provisions

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

La Société n'a pas identifié de passifs éventuels susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes.

### Note 15 : Fournisseurs et autres passifs courants

#### 15.1. Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	255 479	327 654
Factures non parvenues	285 291	241 087
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>540 770</b>	<b>568 740</b>

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 30 juin 2019.

## 15.2 Dettes fiscales et sociales et autres passifs courants

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Personnel et comptes rattachés	96 584	130 247
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	203 951	203 951
Autres impôts, taxes et versements assimilés	29 358	29 680
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>329 893</b>	<b>363 878</b>

Les autres passifs courants sont principalement constitués du produit constaté d'avance, sur sa part à moins d'un an lié au contrat Aquaprox.

<b>AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Autres passifs divers	69 064	13 869
Produits constatés d'avance	60 000	120 000
Concours bancaires courants	403	428
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>129 467</b>	<b>134 297</b>

## 15.3. Autres passifs non courants

Au 30 juin 2019, comme au 31 décembre 2018, il n'y a plus d'autres passifs non courants.

## Note 16 Chiffre d'affaires

<b>Chiffre d'affaires (Montant en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Ventes de prestations de services	60 000	62 275
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>60 000</b>	<b>62 275</b>

La redevance issue du contrat Aquaprox a été reconnue en chiffre d'affaires à hauteur de 60 K€ au 30 juin 2019.

## Note 17 Détails des charges et produits par fonction

### 17.1 Frais de déploiement industriel

<b>FRAIS DE DEPLOIEMENT INDUSTRIEL (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Charges de personnel	46 832	265 436
Achats stockés	64 615	18 702
Autres charges	76 280	97 372
Dotations aux amortissements et aux provisions	401 597	534 933
<b>Frais de déploiement industriel</b>	<b>589 324</b>	<b>916 443</b>

### 17.2 Recherche et Développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Charges de personnel	239 306	408 839
Achats stockés	149 855	176 419
Dépréciation des frais de développement	933 000	
Amortissement des immobilisations et des provisions	124 523	63 252
Honoraires	49 709	85 066
Sous-traitance, études et recherches	299 167	112 014
Autres charges	56 359	185 062
Capitalisation des frais de R&D	-	(56 575)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>1 851 919</b>	<b>974 077</b>
Crédit d'impôt recherche	(211 510)	(147 520)
Subventions	(7 000)	(7 000)
<b>Subventions</b>	<b>(218 510)</b>	<b>(154 520)</b>
<b>Frais de Recherche et Développement nets</b>	<b>1 633 409</b>	<b>819 558</b>

Les dépenses de recherche et développement sont relatives principalement aux travaux sur le développement du biocide. Une dépréciation, suite à la réalisation d'un test de dépréciation a été comptabilisé pour 933K€ (cf note 3 pour plus de détails)

Amoeba SA fait réaliser ses études au travers de son réseau de sous-traitants. La rémunération de ces contrats constitue l'essentiel de ses charges d'exploitation en matière de recherche. L'essentiel des dépenses est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

### 17.3 Marketing et ventes

<b>MARKETING ET VENTES (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Charges de personnel	113 594	206 137
Déplacements, Missions et Réceptions	14 025	39 058
Autres charges	28 832	52 979
<b>Marketing et ventes</b>	<b>156 451</b>	<b>298 174</b>

### 17.4 Frais généraux et administratifs

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Charges de personnel	424 176	591 832
Amortissement des immobilisations et des provisions	94 341	56 645
Honoraires	257 398	264 747
Locations	102 508	84 436
Autres charges	283 169	259 314
<b>Frais Généraux et Administratifs</b>	<b>1 161 591</b>	<b>1 256 974</b>

### Note 18 : Produits et charges non opérationnels non courants

<b>CHARGES NON OPERATIONNELLES (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Charges pour restructuration	-	490 938
Autres charges non opérationnelles	-	200 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>690 938</b>

#### Charges pour restructuration

Les charges pour restructuration de 2018 correspondent aux indemnités faisant suite au plan de licenciement économique mis en œuvre par la société au cours de l'exercice. Le montant total au 31 décembre 2018 s'élevait à 425 K€ dont 46 K€ restait à verser à la date de la clôture. Ces montants correspondent à des charges non opérationnelles et sont comptabilisées comme telles.

## Note 19 : Masse salariale

<b>MASSE SALARIALE</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Salaires bruts	573 532	1 037 774
Charges sociales	250 375	416 590
IFRS 2	12 994	8 287
<b>TOTAL</b>	<b>836 902</b>	<b>1 462 650</b>

## Note 20 : Produits et charges financiers, nets

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Charges d'intérêts (1)	(825 321)	(534 494)
Variation de la juste valeur	(131 040)	
Produits financiers	-	3 851
(Pertes) et gains de change	113 386	(46 505)
<b>Total produits et charges financières</b>	<b>(842 976)</b>	<b>(577 148)</b>

(1) Principalement liée à la dette financière auprès de la BEI pour 604 KE

## Note 21 : Impôts sur les bénéfices

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2018, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

## Note 22 : Résultat par action

### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE et obligations convertibles) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action étant donné que le résultat est déficitaire.

<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 620 050	6 008 872
Résultat net de l'exercice	(4 323 750)	(4 496 960)
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,65)</b>	<b>(0,75)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>(0,65)</b>	<b>(0,75)</b>

### Note 23 : Parties liées

Les transactions avec les sociétés liées se sont poursuivies sur les mêmes bases qu'en 2018 sans évolution significative (cf. note 22 des états financiers clos au 31 décembre 2018).

### Note 24 : Information sectorielle

Le Groupe opère comme producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes.

Sur les exercices présentés, les actifs et la perte opérationnelle sont localisés principalement en France et en partie au Canada, la filiale américaine ne disposant pas de site de production opérationnel.

### Note 25 : Engagements hors bilan

La première application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (cf. notes 2.1 et 12.5) supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple. La norme prévoit la comptabilisation en dette de l'obligation de paiement de la Société au titre des loyers futurs et à l'actif d'un droit d'utilisation pour les contrats éligibles. L'impact des contrats non retraités est non significatif.

A l'exception de l'effet de la première application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les engagements hors bilan entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019 n'ont pas changé de façon significative sur la période.

### Note 26 : Informations sur les risques

L'analyse des risques a été détaillée dans la note 24 de l'annexe sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Aucun élément n'est intervenu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, susceptible de modifier de manière significative cette analyse.

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS RESUMES CLOS LE 30 JUIN 2019 ETABLIS EN NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE**

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Amoéba, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le Rapport Financier Semestriel .

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » concernant l'incertitude sur la continuité d'exploitation figurant page 26 du Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2019.

## **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

*Fait à Villeurbanne, le 30 septembre 2019*

Les Commissaires aux comptes

---

**O R F I S**

Jean-Louis FLECHE

---

**M A Z A R S**

Emmanuel CHARNAVEL

---